

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-315991-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 avril 2023

Publié le 3 avril 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 MARS 2023
SEANCE DU 21 MARS 2023**

Suite à la convocation en date du 6 mars 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Benjamin CAILLIET, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Salim ACHIBA, Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY, Frédérique SEELS.

Absent(e)(s) : Doriane BECUE, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Laurent DEGALLAIX, Nicolas LEBLANC.

OBJET : Nord durable - lancement d'un appel à projets "mon collège s'engage dans la transition écologique et solidaire" (aide à l'investissement durable)

Vu le rapport DC/2023/24

Vu l'avis en date du 13 mars 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser le lancement d'un appel à projets « mon collègue s'engage dans la transition écologique et solidaire », auprès des collèges publics pour 2023 ;
 - d'approuver le règlement de l'appel à projets, ci-joint ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ce projet ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 01.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FAHEM, ainsi que par Messieurs CAUCHE, LEFEBVRE (porteur du pouvoir de Madame ZAWIEJA-DENIZON) et MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ).

Madame ARLABOSSE (porteuse du pouvoir de Monsieur CHRISTOPHE), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame MARTIN (porteuse du pouvoir de Madame FERNANDEZ), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur CAILLIERET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 14.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	64
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	64 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Annexe 1 : Appel à projet

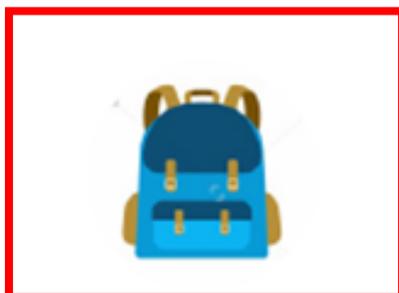


Engagement N°1 : « Faire des collèges les démonstrateurs de la transition »

APPEL A PROJETS 2023

« Mon collègue s'engage dans
la transition écologique et solidaire »

Aide à l'investissement dans les collèges publics



CONTEXTE

Le Conseil départemental du Nord a adopté, le 18 novembre 2019, un cadre de 20 engagements pour un Nord plus durable¹. Le 1^{er} engagement est de faire des collèges les démonstrateurs de la transition. Dans cette logique, lors de la séance plénière du 28 septembre 2020, un plan de 59 actions a été adopté pour décliner de manière opérationnelle ces engagements².

Le Département du Nord se mobilise pour accompagner les collèges dans la mise en œuvre de leur stratégie de transition écologique et solidaire autour de 6 objectifs principaux :

- ✓ Tendre vers un fonctionnement zéro-déchet ;
- ✓ Privilégier une restauration plus durable en conformité avec la loi EGALIM et la nouvelle loi CLIMAT & RESILIENCE (zéro gaspillage alimentaire, achat de produits locaux, bio et labellisés, etc.) ;
- ✓ Favoriser un accès sécurisé pour les modes doux via le Plan de déplacement en établissement scolaire (PDES) ;
- ✓ Concevoir des bâtiments isolés et alimentés en énergie d'origine renouvelable, dont une partie en autoconsommation, financés notamment dans le cadre d'un programme de réhabilitation thermique des collèges ;
- ✓ Encourager les projets pédagogiques agro-environnementaux et/ou alimentaires (jardin potager, vergers de variétés anciennes, mares pédagogiques, nichoirs, igloos à Hérisson etc.) dans le cadre du projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) ;
- ✓ Soutenir les collèges inscrits dans une démarche de développement durable (label E3D).

OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- ✓ d'impulser, faciliter et encourager la mobilisation des collèges en les invitant à rentrer dans la dynamique Nord durable par une aide à l'investissement ;
- ✓ d'apporter un soutien aux collèges pour mener à bien leurs actions de développement durable ;
- ✓ de soutenir les initiatives des collèges et des collégiens contribuant à la définition d'un avenir durable pour le territoire du Nord
- ✓ de permettre aux collèges de devenir les éco-lieux de demain en tant que démonstrateurs de la transition avec des projets exemplaires et innovants en faveur du développement durable, des comportements vertueux et respectueux de la nature dans tous les aspects de la vie quotidienne (alimentation, déplacement, loisirs, sobriété énergétique, zéro déchet, préservation de l'environnement de la biodiversité...).

BÉNÉFICIAIRES

- Communauté éducative
- Collégiens

LISTE DES MATERIELS ÉLIGIBLES EN 2023

Il s'agit de valoriser en priorité une meilleure utilisation des ressources naturelles par la réduction, la récupération et la réutilisation.

Thématiques	Effet	Matériels éligibles
Economies d'énergie	<i>Evaluer sa consommation pour la réduire</i>	- Compteur de coût d'énergie (électricité) - Luxmètre (électricité) - Hygromètre-thermomètre électricité et gaz)

¹ Délibération cadre « Nord durable – pour une transition écologique et solidaire » n° SEPPT/2019/224

² Délibération opérationnelle « Nord durable » n°SEPPT/2020/258

		<ul style="list-style-type: none"> - Débitmètre (eau) - Caméra thermique (électricité et gaz)
	<i>Limiter les consommations inutiles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Multiprise avec interrupteur (électricité) - Détecteur de mouvement pour déclenchement de lumière (électricité)
	<i>Optimiser les consommations</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Serviettes lavables en lin bio de la région (eau et carbone) – Seulement si 1^{er} équipement - Bouteille ou carafe en lin solide (eau et carbone) - Balai et sac à dos de lavage (eau) - Sauteuse intuitive Vario Cooking Center (électricité) - Four intuitif I-Combi (électricité)
Lutte contre le gaspillage alimentaire	<i>Recenser le gaspillage et sensibiliser</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Station de pesée - Table de tri avec balance intégré
	<i>Limiter la surconsommation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Assiettes de taille réduite – Seulement si 1^{er} équipement
	<i>Réutiliser les matières premières</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Composteur - Récupérateur d'eau potable
Zéro déchets	<i>Eviter les pertes</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Extracteur de jus - Salad'bar / bar à légumes (chaud et froid)
	<i>Réduire le volume des déchets</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Déshydrateur - Distributeur de yaourt avec poche recyclable - Fontaine à lait - Serviettes lavables en lin bio de la région – Seulement si 1^{er} équipement - Eco-cup, en remplacement des verres cassables – Seulement si 1^{er} équipement
Tri sélectif et recyclage	<i>Optimiser la gestion des déchets et permettre le recyclage</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Table de tri - Table de tri avec balance intégré - Diable porte poubelle - Borne de recyclage - Poubelles de tri sélectif - Composteur
Préservation de la biodiversité	<i>Développer la nature et reconquérir la biodiversité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Carré-potagers - Igloo à hérissons - Ruches (sans abeilles) - Nichoirs - Hôtels à insectes - Serre et matériel de chauffage ou d'éclairage - Mobilier de jardin (pots, vases, etc.)
	<i>Eviter les produits polluants et nocifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-laveuse vapeur - Osmoseur d'eau
Mobilité douce	<i>Favoriser et rendre possible une mobilité douce en toute sécurité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Support trottinettes et/ou vélos et/ou skates - Borne de réparation vélos - Gilets réfléchissant - Catadioptres - Set de vélos de prêts
<p><i>Si dans le cadre du projet porté par le collège, un autre matériel est envisagé, il est possible de proposer au jury trois devis de ce matériel, joints au dossier de candidature.</i></p>		

Chaque demande de matériel sera accompagnée du formulaire (Annexe 2, qui sera dématérialisée en ligne) dûment rempli explicitant de manière détaillée le projet pédagogique.

En outre, l'établissement mettra en place une équipe projet dédiée, identifiée et pérennisée (en cas de départ d'un membre de l'équipe celui-ci s'assurera de transmettre les données nécessaires à la continuité du projet).

MODALITÉS DES AIDES À L'INVESTISSEMENT

Achat par le Département d'équipements nécessaires à la réalisation du projet dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale allouée (hors espèces vivantes, animales ou végétales).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le choix des projets sera déterminé par le Département du Nord selon des critères prédéfinis permettant de répondre :

- Aux bénéfices attendus en terme de pédagogie et d'impact pour la transition écologique et solidaire ;
- Aux objectifs posés ;
- Aux moyens dédiés pour la mise en œuvre du projet et la garantie de l'aboutissement de sa conduite ;
- Au caractère innovant du projet ;
- Au portage par la direction de l'établissement ;
- A l'accompagnement et suivi du projet par les éco délégués et/ou des membres volontaires de la communauté éducative ;
- Aux plus-values identifiées pour les élèves ;
- A la maturité du projet et son inscription dans le cadre d'une stratégie éducative globale ;
- Aux partenariats contractés pour la mise en œuvre du projet.

COMPOSITION DU DOSSIER

Fiche projet type sollicitant :

- Un Budget prévisionnel ;
- Un(e) référent(e) adulte parmi les membres de la communauté éducative ;
- Des éléments de méthodologie portant sur la mise en œuvre du projet ;
- Le nombre de collégiens concernés ;
- Un engagement à communiquer au Département un bilan de l'action réalisée.

COMPOSITION DU JURY

- Des membres du Service restauration et développement durable ;
- Des représentants des Responsables territoriaux Collèges ;
- Le chef de projet PDES ;
- Des représentants de la Direction des Bâtiments.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- Ouverture de l'AAP : 27 mars 2023
- Date limite de dépôt des dossiers : 7 mai 2023
- Eligibilité des dossiers : semaine du 22 mai 2023
- Livraison du matériel à partir de septembre 2023

CONTACTS UTILES

Cheffe de projet Nord durable : helene.delforge@lenord.fr et responsable du service restauration et développement durable : julie.delmotte@lenord.fr

Le/La responsable Territorial Collèges de votre secteur

Annexe 2 : Formulaire de réponse



« Mon collègue s'engage dans la transition écologique et solidaire »

FICHE PROJET N° :

INTITULÉ DE L'ACTION

IDENTITÉ DU COLLÈGE

Nom du collège	
Code RNE	
Adresse du collège	
Nom du (de la) Principal	
Numéro de téléphone	

IDENTITÉ DU (DE LA) RÉFÉRENTE DU PROJET

Prénom et Nom	
Adresse e-mail	
Numéro de téléphone	
Fonction	
Numéro de téléphone	

IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPE PROJET

Projet mené en lien avec :

- Les éco-délégués ;
- Le club nature ou développement durable du collège
- Autres membres de la communauté éducative
 - Si oui lesquels (merci d'indiquer les nom et fonction) :

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 20 mars 2023

OBJET : Nord durable - lancement d'un appel à projets "mon collège s'engage dans la transition écologique et solidaire" (aide à l'investissement durable)

L'engagement 1 de la délibération Nord durable, n° SEPPT/2020/258, adoptée le 28 septembre 2020, consiste à faire des collèges les démonstrateurs de la transition.

Le Département du Nord se mobilise ainsi pour accompagner les collèges dans la mise en œuvre de leur stratégie de transition écologique et solidaire autour de 6 objectifs principaux :

- tendre vers un fonctionnement zéro-déchet ;
- privilégier une restauration plus durable en conformité avec la loi EGALIM et la nouvelle loi CLIMAT & RESILIENCE (zéro gaspillage alimentaire, achat de produits locaux, bio et labellisés, etc.) ;
- favoriser un accès sécurisé pour les modes doux, via le Plan de déplacement en établissement scolaire (PDES) ;
- concevoir des bâtiments isolés et alimentés en énergie d'origine renouvelable, dont une partie en autoconsommation, financés notamment dans le cadre d'un programme de réhabilitation thermique des collèges ;
- encourager les projets pédagogiques agro-environnementaux et/ou alimentaires (jardin potager, vergers de variétés anciennes, mares pédagogiques, nichoirs, igloos à Hérisson etc.) dans le cadre du Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) ;
- soutenir les collèges inscrits dans une démarche de développement durable (label E3D).

Les collèges du Nord pourraient devenir les éco-lieux de demain en tant que démonstrateurs de la transition avec des projets exemplaires et innovants, en faveur du développement durable, des comportements vertueux et respectueux de la nature dans tous les aspects de la vie quotidienne (alimentation, déplacement, loisirs, sobriété énergétique, zéro déchet, préservation de l'environnement de la biodiversité ...). Le Département souhaite les soutenir dans cette transition. C'est dans ce cadre qu'a été retenu le principe du recours à l'appel à projets (annexe 1) pour leur apporter des solutions concrètes, voire innovantes, à travers une aide à l'investissement.

Le projet, pour être retenu, devra s'inscrire en cohérence avec le projet d'établissement et viser à favoriser l'appropriation par la communauté éducative du projet de développement durable.

Cet appel à projets se place en complémentarité du PEDC. Ce dernier vise directement l'éducation des collégiens, tandis que l'appel à projets s'applique à la gestion du collège, dans sa transition vers un éco-lieu.

Les projets doivent se dérouler obligatoirement dans un collège. La thématique des projets est libre, mais les priorités du Département sont privilégiées (annexe 2) :

- les économies d'énergie (les bons gestes et les bonnes pratiques au quotidien) ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- le zéro déchet ;
- le tri sélectif et le recyclage ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la mobilité douce.

Une liste de matériel afférente est définie en annexe 1.

Il s'agit de valoriser en priorité une meilleure utilisation des ressources naturelles par la réduction, la récupération et la réutilisation.

Les projets des candidats seront analysés par un comité technique, piloté par le Département du Nord. Le lancement de l'appel à projets serait programmé pour le 27 mars 2023, avec une remise des dossiers pour le 13 mai 2023.

L'enveloppe prévisionnelle de l'appel à projets s'établit à hauteur de 300 000 € pour les 202 collèges publics, en 2023.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'autoriser le lancement d'un appel à projets « mon collège s'engage dans la transition écologique et solidaire », auprès des collèges publics pour 2023 ;
- d'approuver le règlement de l'appel à projets, joint en annexe ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de ce projet ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16008OP002	16008E06	8560968.91	6081718.88	300000

Christian POIRET
Président du Département du Nord